QUATRE NOUVEAUX CAS CONFIRMÉS

La grippe porcine se propage dans les écoles

La grippe AH1N1 se propage de plus en plus en milieu scolaire. Après Aïn-Témouchent, c'est un autre établissement dans la capitale qui est touché. Un enfant scolarisé au niveau de l'établissement Bouamama (ex-Descartes), à Alger, souffre de la grippe porcine, mardi dernier, selon l'Institut Pasteur d'Alger.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - l'Algérie a-t-elle atteint un niveau critique quant à la grippe A/H1N1? L'inquiétude s'installe. Quatre nouveaux cas de grippe AH1N1 ont été confirmés mardi dernier, par les services du laboratoire de référence de la grippe de l'Institut Pasteur d'Alger.

Il s'agit d'un enfant de 9 ans, résidant à Alger et solarisé à l'établissement Bouamama, en cours moyen 2 de l'enseignement spécifique.

Le ministère de l'Education nationale, qui s'est exprimé à travers un communiqué rendu public, rassure que conformément au dispositif de prévention et de lutte contre la pandémie en milieu scolaire, la classe où l'enfant est scolarisé a été fermée pour une durée de 7 jours correspondant à la durée de contagiosité.

Ce dernier rassure les parents d'élèves et rappelle que toutes les dispositions de prévention et de prise en charge sont prises au niveau national.

Pour les autres cas, il s'agit d'un adulte âgé de 37 ans, résidant à Oued Maïz dans la wilaya de Guelma et arrivé récemment de France. Ce dernier s'est suite à un syndrome grippal, présenté le 25 octobre au service des urgences de sa localité.

Photo : DR.

Le nombre de cas s'élève à 67.

Orienté vers le centre de référence du service infectieux, le cas de grippe porcine s'est confirmé. L'épouse et le fils sont également hospitalisés pour suspicion de la grippe A.

Une adolescente âgée de 15 ans arrivée à Alger en provenance de Paris où elle réside et une femme de 31 ans ont également été confirmées positifs à la grippe. «Pour l'ensemble de ces cas, toutes les mesures médico-sanitaires prévues pour le plan national de lutte contre la pandémie de grippe A/H1N1, ont été entamées», lit-on sur un communiqué du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière. Toutes ces personnes, ajoute le communiqué, sont actuellement hospitalisées dans des services de référence et «répondent favorablement au traitement médical».

Le nombre de cas de grippe A/H1N1 s'élève ainsi à 67 et la seule mesure de prévention existant actuellement en Algérie reste la sensibilisation en attendant l'arrivée du vaccin qui reste la mesure la plus sûre.

S. A.

EN ATTENDANT CELUI CONTRE LA GRIPPE A

Le vaccin contre la grippe saisonnière disponible dès la semaine prochaine

L'Algérie a fait une commande de 1,5 million de doses de vaccin contre la grippe saisonnière. Ce lot est attendu au cours de la semaine prochaine, selon le directeur de la pharmacie au niveau du ministère de la Santé. Cependant l'accès au vaccin est limité aux personnes vulnérables. Une quantité du vaccin contre la grippe A/H1N1 sera disponible le mois prochain.

Si, ailleurs, on parle de la disponibilité du vaccin contre la grippe A/H1N1, en Algérie on bute toujours sur la disponibilité du vaccin contre la grippe saisonnière. Celle-ci risque de faire des ravages cette année du fait que, hormis les personnes à risque, le reste de la population est exclu de vaccination. C'est la solution pour laquelle le département de Saïd Barkat a opté pour pallier l'insuffisance de la quantité.

Selon le premier responsable du secteur, l'Algérie est l'un des premiers pays à avoir passé commande pour l'acquisition des deux vaccins et forcément, il sera donc parmi les premiers pays non producteurs à les recevoir. Or, jusqu'à présent, le secteur se contente de donner des dates. La campagne de vaccination devrait déjà commencer. Selon le directeur de la pharmacie au niveau du ministère de la Santé, M. Mohamed Lekhal, qui a intervenu hier sur les ondes de la Radio chaîne III, le lot de 1,5 million de doses de vaccin saisonnier sera réceptionné la semaine prochaine.

La non-disponibilité du vaccin contre la grippe porcine créera, certainement, une ruée vers le vaccin parmi le grand public. C'est pourquoi le vaccin ne sera disponible que dans les centres hospitaliers.

La quantité commandée est insuffisante pour satisfaire toute la population. Qui va en bénéficier? «On ne peut pas vacciner tout le monde» dira l'invité de la radio. Seule la population fragile, qui est estimée à un million de personnes, sera vaccinée, selon ce dernier. Cependant en plus des personnes âgées, les chiffres fournis par différentes associations des malades chroniques dépasseraient de loin le un million.

Si notre pays était parmi les premiers à avoir passé sa commande, pourquoi avoir été imprudent ? Concernant la grippe A/H1N1, la première quantité des 20 millions de doses du vaccin sera réceptionnée le mois prochain. Selon l'invité de la radio, une grande quantité sera livrée le mois de janvier prochain. Selon une source, le vaccin saisonnier, une fois réceptionné, devra subir un contrôle pour une période de quinze jours.

La répartition du vaccin demandera au moins une semaine et le vaccin ne prend effet que 15 jours après la vaccination. Selon la même source, si ce temps est respecté, les Algériens ne seront protégés qu'à partir du mois de décembre. Or, l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière est conseillée pour la mi-octobre.

S. A.

EXPLORATION ET PROSPECTION DE L'URANIUM

Sérieux intérêt des compagnies étrangères

L'intérêt des compagnies minières étrangères est «valable» pour l'exploration et la prospection d'une vingtaine de sites d'uranium et d'or situés dans le sud du pays.

Hier, le président de l'Agence nationale du patrimoine minier (ANPM), Abdelkader Benyoub, s'est montré optimiste sur la participation étrangère à l'appel d'offres qui sera lancé le 6 décembre prochain dans ce sens. Cela même si Abdelkader Benyoub s'est refusé à dévoiler le nombre et la nationalité des opérateurs préqualifiés par son agence pour soumissionner à cet appel d'offres.

En rappelant que l'ANPM avait émis, en août dernier, un appel à la manifestation d'intérêt et que les opérateurs intéressés devaient déposer une demande de pré-qualification durant le mois en cours. Sur un autre plan, Abdelkader Benyoub a indiqué que l'opérateur aurifère GMA ne peut céder le titre minier qui lui a été accordé par l'opérateur égyptien ASEC sans l'aval de l'ANPM. Tout en indiquant que GMA a toute latitude en matière commerciale et que l'entreprise Enor possède un droit de préemption. En notant, selon Abdelkader Benyoub, que les dispositions de la loi de finances complémentaire pour 2009 s'appliquent également aux investissements miniers. Le président de l'ANPM s'exprimait à l'issue de la 31e session d'adjudication pour l'exploitation et l'exploration de la petite et moyenne mines (calcaire, argile, marbre, tuf et sable). Ainsi, cette opération a généré des recettes pour le Trésor de l'ordre de 325 millions de dinars. Sur 61 gîtes miniers proposés, trente-six, dont deux pour l'exploitation et 34 pour l'exploration, ont été attribués à des opérateurs nationaux. Cette adjudication, Abdelkader Benyoub la qualifie d'«encourageante», de «réussie» comparée à l'opération précédente au cours de laquelle 26 titres miniers ont été accordés sur 71 gîtes offerts. Cela dans le contexte d'une demande nationale en matériaux de construction encore continue et que la crise économique mondiale ne semble pas impacter négativement. En précisant, par ailleurs, que les titres miniers pour le ciment sont dorénavant accordés à part.

Chérif Bennaceur

PRATICIENS DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Vers une grève cyclique de trois jours durant un mois

Réunis dans la journée d'hier à Tizi-Ouzou, les membres du Conseil national du syndicat national des praticiens de la santé publique, (SNPSP), ont décidé d'observer une grève cyclique de trois jours par semaine et durant un mois.

Il s'agit d'un retour à la protesta de la part des médecins de la santé publique qui ont organisé une grève d'un mois au mois de février dernier pour soutenir des revendications qui ont trait, notamment, au régime indemnitaire et à la promulgation du statut particulier.

Les syndicalistes du SNPSP qui s'étaient promis, lors de leur dernier congrès tenu à Zéralda le mois de mai dernier, de revenir à la protestation si les deux revendications principales ne sont pas prises en charge, se sont vu contraints et forcés d'accentuer la pression sur les pouvoirs publics afin d'aboutir à la promulgation du statut particulier du praticien tel qu'il a été finalisé et consigné en commission mixte entre le SNPSP et le ministère de la Santé, ainsi que par l'ouverture immédiate des négociations sur le régime indemnitaire et son application immédiate avec effet rétroactif à partir du 1er janvier 2008.

La décision prise par le gouvernement; excluant l'application de l'effet rétroactif au régime indemnitaire, n'a pas manqué de provoquer l'ire des syndicalistes.

Une décision qui vient ajouter une couche au scepticisme de ces représentants des médecins de la santé publique qui se disent convaincus comme le rappelle d'ailleurs le secrétaire général de ce syndicat «qu'il ne reste que la protestation en raison de la fermeture des canaux de concertation avec les pouvoirs publics.»

Le SNPSP qui se dit donc contraint au choix de la radicalisation et de la grève même si le consensus des membres du conseil national autour de l'action de protestation à mener fut long à se dessiner, ont déjà lancé une pétition nationale signée par l'ensemble des praticiens des établissements de la santé publique du pays dans laquelle sont consignées leurs revendications et qui sera adressée au président de la République.

Notons que l'arrêt alterné de l'activité durant trois jours par semaine et étalé sur un mois qui rentrera en vigueur dans peu de jours, sera suivi et ponctué par des sit-in hebdomadaires devant les DSP de toutes les wilayas du pays.

Un conseil national extraordinaire d'évaluation de la grève sera convoqué à la fin du mois pour décider de la suite à donner à cette action de protestation.

S. A. M.